



La vie à MENESTREAU en Vilette

Feuillet
municipal
d'information
N°

23 avril 2020

173

INFORMATIONS COVID-19

N° 2

Mairie

Vous pouvez contacter les services de la mairie :

- ✉ par courriel à l'adresse suivante : accueil-cmev45@orange.fr
- ✉ par téléphone de 10 h 30 à 12 h 00 au 02.38.76.90.35

Écoles

La Directrice est joignable par courriel à l'adresse suivante :

- ✉ ec-menestreau-en-villette@ac-orleans-tours.fr

notamment pour tous renseignements concernant l'accueil des enfants des professionnels de santé.

A ce jour nous n'avons aucune information officielle concernant les modalités du retour à l'école des élèves le 11 mai prochain.

Portage de repas à domicile



Nous vous rappelons que le service de portage de repas à domicile est maintenu pendant la période de confinement.

Pour plus d'information vous pouvez contacter la cellule du portage de repas de la Communauté de communes des Portes de Sologne au : **02 38 64 61 36**

Aide alimentaire

Pour les personnes en difficulté, le Secours Populaire de Lamotte-Beuvron propose de vous apporter une aide alimentaire.

Nous vous invitons à vous faire connaître par écrit en mairie.

Votre dossier sera étudié très rapidement par le CCAS. Après validation, nous vous mettrons en contact avec les représentants du Secours Populaire.



Activation de la cellule d'appel aux personnes vulnérables

Nous continuerons à appeler les personnes âgées et/ou isolées une fois par semaine.

Si vous êtes inquiet pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez prendre l'attache de la mairie en téléphonant au 02.38.76.90.35 ou par courriel accueil-cmev45@orange.fr

Confinement et violences

Pour les femmes victimes de violences conjugales, vous n'êtes pas seules !

Vous pouvez contacter les services de la gendarmerie au **17**.

En faisant le **114** par SMS vous pouvez signaler toute personne victime de violence intrafamiliale.

De même en faisant le **119** vous pouvez signaler des enfants victimes de violences pendant le confinement.

Collecte des déchets

♣ **Ordures ménagère** : Le SMICTOM de Sologne assure le ramassage le lundi sans changement



♣ **Emballages recyclables** : La collecte (*bacs jaunes*) reprendra à compter du **4 mai 2020** aux jours habituels.

Les habitants sont invités à présenter leurs déchets d'emballages sur plusieurs jours de collectes afin de ne pas saturer la capacité des véhicules. Merci de votre compréhension.

♣ **Déchetterie** : Réouverture partielle des déchetteries à partir du **4 mai prochain**.

Jours – Horaires – Lieux d'ouverture :

Les sites seront ouverts comme suit :

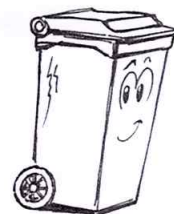
Mardi : Marcilly-en-Villette

Vendredi : La Ferté Saint-Aubin - *Pour le 8 mai, ouverture le jeudi 7 mai.*

Les horaires d'ouverture des déchetteries seront les suivants : 8h à 12h – 13h30 à 17h 30.

Les sites seront fermés les jours fériés.

Mercredi : **Ménéstreau-en-Villette de 8h à 12h - Déchets acceptés : DIB (tout venant) et tontes**



Conditions d'accès et d'utilisation :

L'accès se fera après inscription sur rendez-vous, pris uniquement par téléphone à partir du lundi **27 avril 2020** au **02 54 88 58 28**.

Les déchets acceptés : DIB (tout venant) et déchets verts.

Un seul passage par jour et par site.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à 12 heures la veille de l'ouverture de la déchetterie.

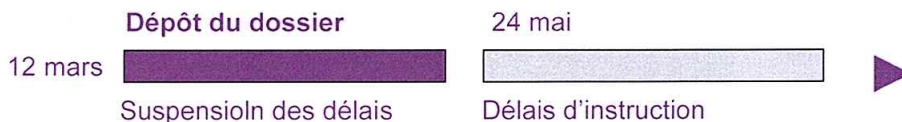
Urbanisme

Par ordonnances des 25 mars et 15 avril 2020, l'État a déterminé une période dite dérogatoire du 12 mars au 24 mai 2020 pendant laquelle les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sont :

↳ soit reportés pour les dossiers **en cours le 12 mars 2020**



↳ soit suspendus pour les dossiers **déposés depuis le 12 mars 2020**



Aucune décision tacite ne peut naître pendant la période du 12 mars au 24 mai 2020.

Afin de ne pas pénaliser les demandeurs, le service poursuit l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours, en télétravail et dans la mesure de ses possibilités, notamment des avis des services extérieurs consultés.

Déplacements

Vous trouverez joints au présent feuillet deux exemplaires de la dérogation dont vous devez vous munir lors de vos déplacements.

Par ailleurs, la mairie met à votre disposition ce formulaire que vous trouverez également chez nos commerçants.

Commerces

L'**alimentation générale** (09.65.03.25.98) et la **boulangerie** (02.34.32.13.95) restent ouvertes.

Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer les services de la mairie se proposent d'assurer une livraison à domicile.

La **Ferme du Ciran** continue à assurer sa production de fromages et se tient à votre disposition (06.14.03.43.88).

Entreprises et Artisans

Avec toutes les précautions d'usage en cette période de confinement, ils sont **ouverts dès maintenant** et se tiennent à votre disposition :

AB Services - M. BOUCHELAGHEM Service à la personne	06.31.24.50.53
Établissement MOLODECKI Rénovation de bâtiments	06.87.56.00.51
AUTO BELLO - TECHNICAR SERVICES Garage automobiles	02.38.76.97.02
Laurent PETIT Maçonnerie	02.38.76.98.97
SARL RCM Maçonnerie – Carrelage	06.30.24.06.99
Denis BOUTEILLY Menuiserie – Charpente	02.38.76.99.48
Christophe HABERT Peinture – Revêtement mural	06.40.67.55.76
Patrice ESNAULT Communications	02.38.76.96.66
Denis MIDON Charcutier – Traiteur (<i>Livraison à domicile</i>)	02.38.76.51.05

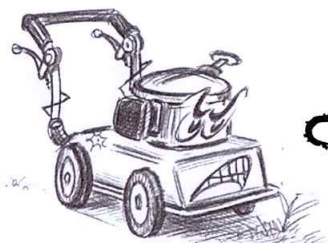
Banques (La Ferté Saint-Aubin)

Banque Populaire	Fonctionnement habituel	09.88.98.90.43	angelina.bompois@bpvf.fr
Caisse d'Épargne	Ouverture partielle	09.74.75.62.11	
Crédit Agricole	Fonctionnement habituel	02.38.60.29.3	agence.lafertesaintaubin@ca-centreloire.fr

C'est le printemps ! ... mais avec civisme



Bruits de jardinage



Feux de déchets verts

Crottes de chiens



Végétation qui dépasse sur le domaine public



Entretenez devant chez vous. Merci

Un geste très important en cette période d'épidémie !

